



## J'ACHÈTE ADSTOCK

PROGRAMME INCITANT L'ACHAT LOCAL  
DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION  
ET D'UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

## MOT DU MAIRE



Que vous soyez nouvel arrivant, nouveau propriétaire ou nouveau domicilié, nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Si vous avez choisi Adstock c'est notamment pour sa qualité et son milieu de vie attrayant. Voici maintenant un autre avantage de vous établir et résider dans notre belle communauté.

La Municipalité d'Adstock, en partenariat avec le Comité de promotion industrielle, la Caisse Desjardins de la région de Thetford et les promoteurs du Domaine Escapad (pour le mont Adstock), lance cette campagne incitative à l'achat local afin de faire mieux connaître ses entreprises et ses commerces situés sur son grand territoire et encourager la construction et la rénovation domiciliaires.

Pour en connaître davantage sur notre programme J'achète Adstock, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité ou le CPI. Nous sommes là, à votre service

Ensemble, pour un Adstock plus fort !

**Pascal Binet, maire**

## MOT DU PRÉSIDENT DU CPI



Fier partenaire du programme J'achète Adstock, le Comité de promotion industrielle (CPI) se voit confier le mandat d'administrer ce programme incitant l'achat local dans notre municipalité.

La vitalité et le dynamisme sont des caractéristiques de notre communauté et le CPI est heureux d'encourager la venue de nouveaux résidents, de nouvelles familles et par le fait même, de nouvelles constructions.

Ce programme d'achat local, c'est payant collectivement !

**Serge Nadeau, président**





## OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans le cadre de la Politique de développement socio-économique adoptée par le conseil municipal, « J'achète Adstock » se veut un programme visant à encourager l'implantation de nouveaux arrivants et de nouvelles familles sur le territoire de la Municipalité d'Adstock.

Ayant comme objectif principal de consolider les services de proximité, le programme entend maximiser les retombées économiques locales en encourageant les achats dans les commerces et entreprises de la Municipalité d'Adstock par la construction et la rénovation domiciliaires.

Le programme est administré par le Comité de promotion d'industrielle (CPI) en collaboration avec la Municipalité d'Adstock. La Caisse Desjardins de la région de Thetford et les promoteurs du Domaine Escapad sont également des partenaires selon certaines conditions.

Le programme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une évaluation sera effectuée annuellement quant au renouvellement du programme.





## VOLET 1

# NOUVEAUX ARRIVANTS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Est admissible quiconque est domicilié détenant un terrain vacant constructible (à l'exception du Domaine Escapad). Le projet doit répondre aux exigences suivantes et dans la mesure où il remplit toutes les autres conditions du programme :

- Résidence unifamiliale isolée ou de type jumelé, un bâtiment multifamilial de type duplex ou triplex dont la valeur projetée du bâtiment principal par la MRC des Appalaches sera d'au minimum 165 000 \$.

Un nouvel arrivant et une personne vivant à Adstock et qui n'a jamais été propriétaire ou qui devient propriétaire pour la première fois peut être admissible.

La subvention ne peut être octroyée plus d'une seule fois par requérant.

#### **QU'EST-CE QU'UN DOMICILIÉ OU FUTUR DOMICILIÉ ?**

Aux fins du programme, toute personne dont la résidence principale est à Adstock ou qui démontre l'intention de s'établir dans les dix-huit (18) mois suivant la construction.

# VOLET 2

## CONSTRUCTION AU DOMAINE ESCAPAD

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Est admissible quiconque qui a acquis un terrain dans le Domaine Escapad à des fins de construire une propriété. Le projet doit répondre aux exigences suivantes et dans la mesure où il remplit toutes les autres conditions du programme :

- Être propriétaire du terrain;
- Construire un chalet ou mini-chalet dont la valeur projetée du bâtiment principal par la MRC des Appalaches sera d'au minimum de 225 000 \$ (pour le chalet) ou de 125 000 \$ (pour le mini-chalet).

La subvention ne peut être octroyée plus d'une seule fois par requérant.

### QU'EST-CE QUE LE DOMAINE ESCPAD

Un projet de développement domiciliaire récréotouristique situé au pied du mont Adstock. En devenant propriétaire d'un terrain, vous devenez admissible au présent volet.



---

Habitez la nature!



## VOLET 3

# RÉNOVATION EN PÉRIMÈTRE URBAIN

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Est admissible quiconque propriétaire et domicilié détenant un bâtiment situé dans les limites des périmètres urbains de la Municipalité et dont le bâtiment nécessite des améliorations significatives. Le projet doit répondre aux exigences suivantes et dans la mesure où il remplit toutes les autres conditions du programme:

- Résidence unifamiliale isolée ou de type jumelé déjà construit et d'au moins 30 ans d'âge, dont la valeur uniformisée (excluant le terrain) ne doit pas dépasser 105 000 \$;
- Des travaux (avec facture à l'appui d'au moins 15 000 \$ auprès d'entrepreneurs et de commerçants d'Adstock) doivent impliquer au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture (excluant le remplacement du revêtement par les mêmes matériaux), structure du bâtiment, remplacement du système électrique ou de la plomberie, isolation thermique, remplacement des armoires de cuisine;
- La subvention pourrait être jumelée à un autre programme (dont celui de la MRC des Appalaches);
- La subvention ne peut être octroyée plus d'une seule fois par requérant.

### QUELS SONT LES PÉRIMÈTRES URBAINS DE LA MUNICIPALITÉ ?

À toute fin pratique, ce sont les noyaux villageois de la Municipalité à savoir Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie, Saint-Daniel et Broughton Station. Voir annexe A pour leur localisation.

# SE PRÉVALOIR DU PROGRAMME

- Le requérant doit compléter le formulaire prévu à cet effet et le transmettre au bureau municipal ou par courriel (cpi.adstock@gmail.com) aux fins d'analyse d'admissibilité au programme;
- Tous les travaux exécutés dans le cadre du présent programme doivent être effectués conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité d'Adstock;
- Pour empocher la totalité de la subvention, une copie des documents suivants devront être remis au CPI:
  - Une copie du permis de construction;
  - Une copie du certificat d'occupation délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
  - Les pièces présentant les dépenses effectuées;
  - Si nécessaire et selon le cas, une copie de l'acte de vente du terrain;
  - Si nécessaire et selon le cas, une copie du rôle d'évaluation de la MRC des Appalaches.
- Tous les travaux doivent être conformes aux plans et devis déposés lors de la demande du permis de construction;
- Pour être valide, la demande d'aide financière doit se faire à l'intérieur des 18 mois suivant l'émission du permis de construction;
- L'aide financière n'est applicable que seulement chez les artisans, les commerçants et les entrepreneurs ayant pignon sur rue sur le territoire d'Adstock participants au programme.

# MODALITÉS DU PROGRAMME

- Bien important, pour que l'aide financière soit accordée, le requérant doit faire affaire avec un artisan, un commerçant, un entrepreneur ayant pignon sur rue sur le territoire de la Municipalité, participant à l'actuel programme;
- La liste des entreprises participantes est remise et disponible sur le site Web de la Municipalité;
- Les factures présentées ne doivent pas provenir du même fournisseur. Pour avoir droit au remboursement, le requérant doit présenter des dépenses dans au moins trois des catégories d'entreprises suivantes :
  - Alimentation, dépanneur et station d'essence;
  - Domaine de la construction;
  - Quincaillerie.

et dans au moins deux catégories d'entreprises suivantes :

- Agriculture, agrotourisme et foresterie;
- Assurances, notaires et finances;
- Automobiles et garage;
- Bar et restauration ;
- Services personnels et soins de santé;
- Services professionnels;
- Autres.

On se rappelle que l'objectif de l'actuel programme est d'encourager l'achat local en faisant connaître et fidélisant les entreprises d'Adstock.;

- Un partenariat d'affaires avec les promoteurs du Domaine Escapad permet le programme en contribuant au fonds d'achat local géré par le CPI à la condition d'être propriétaire d'un terrain situé dans le Domaine Escapad selon certaines conditions;
- Un partenariat d'affaires avec la Caisse Desjardins de la région de Thetford permet de bonifier le programme en contribuant au fonds d'achat local géré par le CPI selon certaines conditions;
- Le versement de la subvention sera fait dans un délai d'au moins 45 jours suivant la réception des certificats d'occupation et du rôle d'évaluation de la MRC des Appalaches, si demandé par le CPI;
- La Municipalité, en informant les partenaires, peut mettre fin au programme en tout temps, sans préavis.



# ANNEXE 1

## PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-MÉTHODE



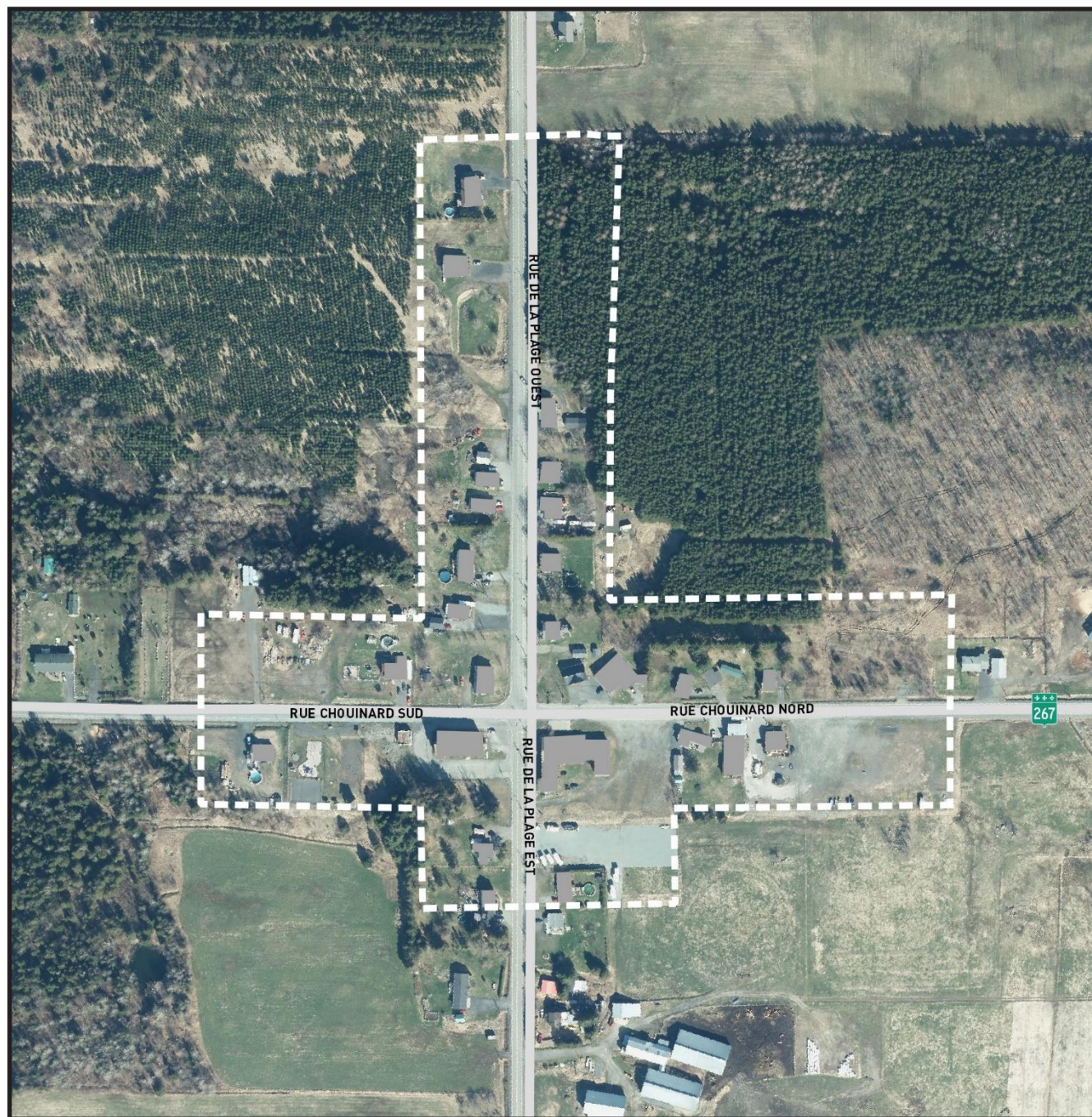


# PÉRIMÈTRE URBAIN DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE





# PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-DANIEL





# PÉRIMÈTRE URBAIN DE BROUGHTON STATION





# POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le formulaire est disponible sur le site web de la Municipalité ([www.adstock.ca](http://www.adstock.ca)) à l'onglet S'établir à Adstock à Politique d'achat local. Vous pouvez contacter les personnes suivantes pour d'autres renseignements ou encore transmettre votre demande.



**Comité de promotion industrielle  
d'Adstock inc.**

Courriel : [pi.adstock@gmail.com](mailto:pi.adstock@gmail.com)  
Téléphone : 418 422-2135, poste 235  
Télécopieur : 418 422-2134



35, rue Principale Ouest  
Adstock (Québec) G0N 1S0  
Courriel : [info@adstock.ca](mailto:info@adstock.ca)  
Téléphone : 418 422-2135, poste 221  
Télécopieur : 418 422-2134



PROGRAMME INCITANT L'ACHAT LOCAL DANS  
LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION ET D'UNE  
RÉNOVATION RÉSIDENIELLE



418 422-2135



418 422-2134



[info@adstock.ca](mailto:info@adstock.ca)

---

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0

**ADSTOCK.CA**